

# **Protection de la nature et environnement en France : une dynamique inaboutie**

**Lionel Charles (FRACTAL), Bernard Kalaora (LAIOS)**

Une protection de la nature et de l'environnement à la française, 23 sept. 2010

## **Positionnement**

Une intervention faite en collaboration entre BK et LC, à partir de deux ancrages dans la problématique très différents.

BK est sociologue, membre du groupe de sociologie rurale, chercheur à l'INRA où il entre en 1975, chargé de mission au SRETIE à partir de la moitié des années 80, puis conseiller scientifique du conservatoire du littoral à partir du milieu des années 90. C'est dans cet espace de réflexion que sont réalisées toute une série de recherches qui ont pour objet à la fois les équipements de nature et leurs effets spatiaux, la naturalisation des campagnes (Jollivet, Viard, Marié, *La campagne inventée*, Chamboredon, Fabiani), les pratiques de nature et les conflits sociaux, qui font émerger la question de la protection de la nature en tant qu'objet de pensée et d'analyse des sciences sociales. Un des ouvrages les plus représentatifs de ce courant est celui dirigé par Anne Cadoret, *Histoire et idéologie de la protection de la nature* (1986), dont la thématique de la protection et de son histoire est reprise au sein du groupe d'histoire des forêts.

LC s'est intéressé d'emblée à la question de l'environnement à travers la mise en place entre 1990 et 1992 d'une importante exposition consacrée à ce sujet à la cité des sciences et de l'industrie, la première sans doute à présenter en détail la problématique du réchauffement climatique, mais faisant également une large part à l'écologie et aux multiples facettes économiques et sociales des questions d'environnement. L'absence de réflexion générale sur l'environnement constatée à l'occasion de cette exposition, en particulier de sa constitution scientifique multidisciplinaire, a été une incitation personnelle majeure à explorer cette question dans les champs culturels français mais aussi anglo-saxons, en identifiant successivement le rôle du pragmatisme dans la genèse de la pensée moderne de l'environnement, puis ensuite celui de l'empirisme, resté largement ignoré.

Nous nous situons l'un et l'autre dans des perspectives très différentes, tant par notre positionnement disciplinaire que temporel, qui nous ont cependant conduit à une analyse partagée quant à l'histoire de la protection en France dans ses rapport à l'environnement. Cet écart nous a sans doute permis de mettre en évidence la distance initiale, et qui persiste, entre l'environnement et le champ de la nature, l'environnement ne se limitant évidemment pas à la question de la nature. Il a dès l'origine une importante dimension scientifique, technique, sanitaire, économique et sociale, qui n'a pas été identifiée par les premières mises en œuvre de la recherche en sciences sociales, restée orpheline d'une vision d'ensemble du domaine, et aujourd'hui peu à même de faire face à sa montée en puissance, où la part des sciences sociales françaises est négligeable par rapport aux autres contributions mondiales.

## Arrière-plans historiques

Nous commencerons par quelques rapides aperçus historiques sur divers aspects de la protection de la nature en France et leur résonance dans différents registres idéels et sociaux. Nous choisissons comme point de référence le début des années 60, car c'est à partir de cette date que s'amorce, dans le contexte de la décolonisation, l'institutionnalisation effective du dispositif de protection spécifique à la métropole que nous connaissons aujourd'hui, qui présente cependant divers antécédents que nous évoquerons rapidement. La question de cette institutionnalisation et de sa conduite par l'Etat est ici centrale dans la mesure où, à l'inverse de ce que l'on a pu observer dans d'autres pays, celle-ci constitue l'épine dorsale de l'effort collectif dans ce domaine et n'a cessé d'alimenter les initiatives, non sans susciter rivalités, tensions et conflits depuis la création des premiers parcs nationaux jusque et après la mise en œuvre de Natura 2000 (cf. la préparation et le vote de la nouvelle loi de 2006 sur les parcs nationaux).

On peut en préalable rappeler quelques unes des spécificités françaises : la France est un pays à très fort ancrage rural, marqué par une idéologie agrarienne qui a longtemps vu dans la ruralité un modèle d'organisation social profondément inscrit dans les mentalités. Celle-ci s'est prolongée beaucoup plus tardivement qu'ailleurs, la troisième république ayant cherché à la préserver pour des raisons d'équilibre politique (Duby). Dans cette tradition, la nature est entièrement annexée à l'action humaine, sans réalité propre, le romantisme français n'ayant guère fait bouger les choses. Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que s'opère le basculement vers une société à la fois industrielle et urbaine, au terme d'un exode rural d'autant plus massif et brutal qu'il est tardif. Ce basculement accéléré dans la modernité se traduit par l'attribution à la nature, aux yeux des nombreux responsables de l'aménagement, mais aussi des populations, d'un statut d'exutoire aux nouvelles contraintes nées de la vie urbaine parallèlement à la massification du loisir. Cette dynamique occulte l'examen collectif approfondi des liens qui associent activités humaines et environnement dans un sens plus large. La notion d'environnement n'est guère présente avant le milieu des années 60 (C. Garnier, « De la nature au développement durable : la construction d'un concept opératoire. Essai de mise en perspective historique et sociopolitique », dans *L'homme et sa planète*, sous la direction de Marcel Boiteux, Académie des sciences morales et politiques, PUF 2003). Pour mémoire, le terme environnement rentre dans le Petit Larousse en 1963. Par contre, existent déjà des cadres institutionnels prenant en charge des éléments de ce qui sera par la suite identifié et rassemblé sous l'égide de l'environnement, non sans ambiguïté dans la mesure où ces structures possèdent et conservent leur logique, leur histoire leurs modes opératoires spécifiques en dépit des transformations institutionnelles. La plus emblématique est l'administration des eaux et forêt dont l'origine remonte au XIIème siècle. L'environnement est entendu comme un terme phare de la nouvelle modernité, sans que pour autant son contenu ne fasse l'objet d'une investigation systématique et approfondie : le terme est mis en avant de préférence à celui de milieu par un petit groupe actif et influent de militants pour la cause de la nature, l'inscription de milieu dans le champ des sciences naturelles apparaissant trop marquée.

Dès les années cinquante, s'amorce une réflexion préalable à l'institutionnalisation d'un dispositif de protection, formalisé pour la première fois en 1960 par la loi sur les parcs

nationaux. Cette loi se situe dans la suite d'initiatives dont les premières remontent au début de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle avec la création en 1854 de la société zoologique d'acclimatation, et, en 1861, des premières séries artistiques en forêt de Fontainebleau. De nombreux travaux ont éclairé suffisamment largement ces différents aspects jusqu'à la genèse des parcs nationaux et de la loi de 1960 pour qu'il ne soit pas nécessaire de revenir en détail sur ce point.

On rappellera simplement l'histoire du parc de La Bérarde, première tentative de création d'un parc national en 1913, qui constitue un cas d'espèce, tant il cristallise les oppositions structurantes de l'institution parc, conçu comme dispositif de défense, de guerre, le mot n'est pas trop fort, contre les populations locales, assimilées à des ennemis de la forêt. Si l'érosion des terrains de montagne en France, précisément évoquée par Marsh dans *Man and Nature*, lequel prend largement appui sur les travaux des ingénieurs français, est à l'origine de l'intervention du corps forestier, cette menace n'est pas perçue sur le registre d'un processus environnemental dynamique dans lequel hommes et milieu interagissent, mais comme un fléau social dont les bergers sont tenus pour responsables. Cela illustre bien le biais social et la dimension hiérarchique qui y est attachée, surdéterminant la vision de la nature et de l'environnement.

Une composante caractéristique de cette dynamique en direction de la protection est la dimension esthétique et paysagère attachée depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle à la nature comme cadre de loisir marqué socialement et son lien au tourisme élitaires de nature et de montagne. Un courant de la protection, de caractère essentiellement scientifique, plutôt orienté vers les espèces que les paysages, s'est également développé à partir du début du siècle avec la création de réserves naturelles, telle la réserve des Sept Îles, créée en 1907. Une des caractéristiques de ce mouvement par rapport à ce que l'on constate à la même époque dans d'autres pays (Suisse, Grande-Bretagne, Etats-Unis) est son très faible ancrage social, comme le relevait dès 1985 J.-P. Raffin dans l'article « Le lien entre les scientifiques et les associations de protection de la nature ; approche historique », paru dans *Protection de la nature, histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, sous la direction d'A. Cadoret.

On peut souligner combien la mise en œuvre française est éloignée de ce que l'on a pu observer aux Etats-Unis presque un siècle plus tôt. Celle-ci s'ancre à la fois dans la vision de G. P. Marsh d'une dimension inconsciente, non intentionnelle attribuable à l'action humaine, susceptible d'entraîner des dommages considérables, et dans le transcendantalisme. La vision de la nature, y compris de la nature sauvage d'un Thoreau ou d'un Emerson procède d'un projet visionnaire, qui mêle dimensions religieuses, morales, civiques et sociales à travers un idéal de perfectionnement du système démocratique américain. Soulignons le très large mouvement social et le débat collectif qui y accompagne la création des parcs nationaux, fortement marqué par une importante participation féminine et les revendications féministes (Motta, Merchant). Ce mouvement prendra un caractère proprement écocentré, avec un ancrage scientifique, mais aussi esthétique et moral affirmé chez Aldo Léopold.

Cette dynamique sociale américaine s'inscrit dans un mouvement plus large, héritier des transformations des mentalités et des pratiques individuelles et collectives, qui se sont développées en Angleterre à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle dont l'historien K. Thomas a détaillé

la logique dans son ouvrage *Man and the Natural World* (1983). L'approche environnementale telle qu'elle se constitue en Angleterre dès le XVII<sup>ème</sup> siècle n'est pas réductrice à la seule question de la nature, mais a une signification sociale très large, en particulier à travers les préoccupations en matière de santé, à la suite des travaux du médecin T. Sydenham et de l'aura que leur donnera ensuite Boehrave. Celles-ci se traduisent, dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle, par de nombreuses et importantes initiatives urbaines en matière d'adduction d'eau, de propreté et d'assainissement, la création de nombreux hôpitaux, et d'importantes améliorations en matière d'aération et d'hygiène dans les prisons, la marine, l'armée, prélude à la mise en place, au siècle suivant, d'un véritable système de santé publique (Riley, 1987, 2001). Cette dynamique environnementale diffuse dans toute l'Europe au XVIII<sup>ème</sup> siècle, y compris en France où elle est à l'origine de la création de la société royale de Médecine et des topographies médicales que celle-ci en place. Mais très tôt au XIX<sup>ème</sup> siècle, la référence environnementale est récusée à la fois par les statisticiens, et en premier lieu, par Villermé, qui y substitue la dimension sociale et par les ingénieurs qui prennent en charge la rectification du milieu urbain, le nettoyage, le pavage et l'assainissement, et veillent au déplacement ou à l'interdiction des activités insalubres, comme l'a montré S. Barles (*La ville délétère*). Les découvertes pasteuriennes (la figure de Koch reste peu connue en France) achèveront de décrédibiliser la notion à travers ce qui apparaît comme une conquête majeure de la Science.

### **Une protection de la nature qui ignore l'environnement**

En France au début des années soixante la protection de la nature émergente ignore l'environnement, dont la notion, qui a un énorme écho au plan mondial avec le livre de R. Carlson, diffuse progressivement dans le monde social. Paradoxalement, la protection va lui donner un contenu quand celle-ci commence à s'installer, au point que la conscience collective confond protection de la nature et protection de l'environnement.

On constate une très forte ambiguïté autour de la notion et de la question de l'environnement. Celle-ci tient à des usages multiples de la notion qui s'appuient sur des référentiels différents, voire opposés, lui accordant un sens très large, très ouvert dans certains contextes, très restreint dans d'autres, comme c'est le cas en ce qui concerne la santé. On a assisté à une transposition quasi mécanique d'une notion empruntée au monde anglo-saxon, sans recherche pour investiguer ce qui en constitue les soubassements ou l'origine, sur le plan à la fois historique, culturel, social, épistémologique, philosophique et scientifique. La masse considérable des travaux de toutes natures, en particulier historiques et anthropologiques, conduits dans le monde anglo-américain et plus particulièrement ces cinquante dernières années reste très largement ignorée faute de traductions, tout autant du grand public que des élites intellectuelles et cultivées françaises. La notion d'environnement est à l'évidence complexe, évidemment polysémique, mais surtout elle est fondamentalement holistique. Le tout, le *holos* dont il est question à travers l'environnement, souvent rejeté car associé à la notion de totalitarisme, n'a cependant pas grand-chose à voir avec celui-ci, il est plus proche de la monade leibnizienne. C'est un tout vivant individualisé, fondamentalement réflexif, ensemble complexe dont l'organisme est la pierre de touche. La caractéristique première de celui-ci est précisément de ne pouvoir exister et se maintenir que dans la relation à un

environnement dont il dépend pour un certain nombre de ressources essentielles et qu'il modifie en retour en permanence. L'environnement témoigne du jeu de relations qu'une entité vivante entretient avec l'univers qui l'entoure, y compris les autres entités vivantes, au fondement de son existence même à travers de multiples échanges de matière et la saisie constante d'informations, dont une bonne part échappe à la conscience, même chez les organismes supérieurs.

Son origine moderne est probablement à chercher dans l'empirisme anglais et dans la façon dont celui-ci a su associer très tôt une notion forte de l'individu et d'un accès immédiat et opératoire de celui-ci au monde, reposant sur le sensible, dont la philosophie de Bacon a été la première expression. L'empirisme relève d'une attitude bienveillante vis-à-vis du monde et des hommes largement inspirée de l'épicurisme et de la tradition biblique, telle que l'interprète la réforme protestante. Celle-ci ne retient pas la notion de punition, de faute, mais de rédemption, de rachat. Pour celle-ci, à la différence du catholicisme, la vie sur terre n'est pas qu'une étape transitoire dans l'attente d'un bien-être dans l'au delà, mais est au contraire le champ dans lequel peut s'organiser l'action de l'humanité en vue d'améliorer sa condition, en adéquation avec le projet divin.

C'est surtout à l'épicurisme que doit être accordée une attention particulière, et à la révolution philosophique qu'il représente, comme l'a développé Catherine Wilson dans *Epicureanism at the origins of modernity*. L'épicurisme est probablement le courant philosophique qui introduit la rupture la plus radicale avec l'ensemble de la tradition développée par le christianisme romain en lien avec la pensée platonicienne, aristotélicienne ou stoïcienne. On peut en rappeler deux dimensions essentielles, la physique des atomes et du vide et la morale de la sensation et du plaisir. Ce qui est sous-jacent c'est la notion d'un monde qui ne relève plus du logos, mais d'une réalité matérielle propre, les atomes, constituant des entités physiques fondamentalement autonomes. Le schéma politique à l'arrière-plan de la pensée grecque et qui a abondamment nourri le catholicisme médiéval est ici pris entièrement à contrepied. C'est cette vision que l'on trouve au fondement de la science expérimentale telle qu'elle se développe en Angleterre au XVII<sup>ème</sup> siècle et qui rejoint parfaitement le renouveau qu'offre le protestantisme et la part que celui-ci fait à l'individu autonome libéré de l'asservissement au collectif, étroitement codifié par l'Église. La connotation athée de l'empirisme épicurien est ignorée au profit de sa dimension à la fois scientifique, expérimentale, mais aussi psychologique et morale, d'une approche positive, ouverte et non dogmatique de la réalité physique et humaine. On voit également la part implicite qu'une telle approche non formaliste et non dogmatique offre à l'environnement dans l'expression qu'elle donne à la multiplicité. Et c'est bien l'environnement qui émerge de l'empirisme, et dont on trouve de multiples expressions dès le XVII<sup>ème</sup> siècle, dans le travail de Boyle, dans la pensée de John Evelyn, si frappante par son extraordinaire modernité ou dans le renouveau de l'hippocratisme, développé par Sydenham dont l'action et la pensée inspirent directement celle de Locke. C'est dans cette logique épicurienne que se situe le travail de ce dernier.

On mesure par là l'écart entre les valeurs portées par l'empirisme et celles qui se sont imposées dans la tradition française, dominée depuis le Moyen-Âge par la notion de raison et d'ordre social, dans lequel la dimension élitaine et hiérarchique, à arrière-plan religieux mais

aussi militaire comme l'a souligné d'Iribarne dans des ouvrages comme *La logique de l'honneur* ou *L'étrangeté française*, restent fortement prégnante. Ce modèle politique de conjonction entre le savoir et le pouvoir, si clairement identifié par Foucault, semble avoir traversé les siècles et les conjonctures historiques, pour se maintenir, dans des formes éventuellement renouvelées mais structurellement semblables jusqu'à aujourd'hui.

La notion d'environnement semble avoir été reprise par la sphère administrative et institutionnelle, le monde politique, différents courants d'opinion, les acteurs associatifs et sociaux français sans conscience précise de sa richesse spécifique ou de son potentiel praxéocognitif, sans attention non plus aux filtres culturels qui en restructuraient le sens pour le conformer à l'éthos dominant. Ce faisant, ils en réduisaient massivement la portée, l'inscrivant dans une série de registres et d'oppositions duales (nature/culture, raison/émotion, individu/société) à travers les mécanismes de définitions, de structuration, de captation, de formalisation qui opèrent en permanence dans le champ collectif, avec pour effet majeur, d'en éradiquer la dimension individuelle, qui en est pourtant constitutive. En France, le paradigme du Contrat social, fondateur du pacte collectif, repose sur la négation de l'individualité spontanée et de sa dynamique subjective à laquelle il impose de substituer une citoyenneté conceptuellement neutre et désincarnée. Ce déficit, lié à un biais culturel difficilement surmontable, a eu tout une série d'effets à la fois sur le plan de la recherche et sur le plan politique, dont les conséquences visibles ont été de cliver le monde et l'environnement, renvoyé du côté d'une nature dont on ne sait comment elle opère, et donc d'opposer le social au biologique, la nature au politique, voire la nature à l'environnement, limité à l'univers peu attirant du rebut, du déchet, de la pollution, des nuisances et des risques. En témoigne la question récurrente de la place de l'environnement tant dans le champ politique que dans celui de la recherche, constamment discutée, remise en question, renégociée. Les reconfigurations du ministère, passé d'une situation minorée (le ministère de l'impossible de R. Pujade en 1971) à une enflure sans équivalent en 2007, la succession des programmes de recherche sans continuité, traduisent clairement l'indétermination, le manque d'ancrage collectif de la mécanique institutionnelle tout autant que la sous-estimation chronique de la complexité redoutable de la problématique.

On ne peut pas dire qu'il n'y ait pas eu de réflexion sur ces questions, mais celle-ci ne semble pas avoir échappé aux tropismes qui, faute de recul et de distance suffisante, ont conduit le système indépendamment des objectifs visés par ceux qui pensaient, un peu à la légère, en tenir les commandes. Ces tropismes traduisent des vecteurs culturels à travers lesquelles se manifestent les valeurs sociales qui charpentent l'organisation et l'action collective.

### *Le tropisme idéo-religieux*

Les travaux sur la genèse des parcs nationaux, et plus largement sur la protection ont bien mis en évidence le poids des courants spiritualistes (personnalisme, existentialisme chrétien) analysé par André Micoud dans son texte « Aux origines des parcs naturels français, 1930-1960 : ruralisme, naturalisme et spiritualité ». Il y détaille le rôle et l'influence d'un certain nombre de personnalités de premier plan Gabriel Marcel, Gustave Thibon, Emmanuel Mounier, Georges Duhamel, Henry Pourrat, Samivel qui ont milité ou pris fait et cause pour

la protection dans une perspective sociale et morale qui a longtemps conservé un large écho auprès d'une part au moins de la population.

### *Le tropisme naturaliste*

L'écologie comme science des milieux vivants n'a jamais été au cœur des motivations propres à la protection de la nature. Ce sont des motifs paysagers (esthétiques et pittoresques) ou naturalistes (en termes d'espèces) qui ont déterminé les politiques de protection et de création des premiers parcs et leur maintien par la suite. D'où une oscillation, au plan cognitif, entre une nature spectacle, passive, qui n'a d'autre réalité que dans le regard des hommes ou comme propriété humaine, nature prétexte, et une nature menace dont il convient de se protéger en s'en tenant à distance. La construction rhétorique de ce naturalisme lui oppose un culturalisme non moins artificiel, royaume d'une prééminence humaine largement distincte de la nature, objet intemporel d'une connaissance rationnelle intimement associée à la contemplation et déconnectée de l'expérience. Cette perspective est au fondement de la légitimité des sciences sociales à développer une élaboration spécifique autonome, fondamentalement anthropocentrée, comme l'a montré Serge Moscovici dans son livre *La machine à faire des dieux* (Fayard, 1988).

Outre la vision naturaliste, mais y concourant, des disciplines comme la géographie ou la géologie sont convoquées dans la mise en œuvre initiale des espaces protégés, dans une logique aux arrière-plans positivistes qui en fait des fondements cognitifs susceptibles d'expliquer une réalité humaine qui en constituerait une sorte de superstructure. L'écologie et ses notions de réseau et d'interdépendance y est par contre peu présente, reflétant le retard de la France dans ce domaine. Il faudra attendre les années 80 pour que la discipline écologique soit vraiment reconnue en France alors qu'en 1913 a été créée en Grande Bretagne la British Ecological Society (la société française est créée en 1969). Au début des années 80 F. di Castri rédigeait d'ailleurs un rapport particulièrement alarmant sur le retard français dans ce domaine. De plus, cette reconnaissance tardive s'inscrit dans une conception plutôt restrictive de l'écologie, telle qu'elle se développe au MNHN, privilégiant la notion d'équilibre naturel et concevant l'action humaine comme perturbatrice. L'idée d'un système dynamique et en perpétuel mouvement où destruction et recombinaison sont les éléments récurrents de transformation a en France dû mal à prendre corps dans les politiques publiques plus orientées vers la défense et la sanctuarisation que la reconnaissance des interdépendances entre dynamiques sociales et "naturelles". L'écologie fait de la nature l'opérateur autonome à travers lequel se constitue le vivant. Une telle notion heurte une pensée formalisatrice qui donne la prééminence au cadre externe, cognitif ou institutionnel sur les dynamiques propres aux processus eux-mêmes, et enferme le vivant dans des frontières reproduisant à l'infini leurs clivages originels.

### *Le tropisme institutionnel*

Un aspect paradoxal, peu évoqué tant il semble relever d'une évidence, est celui de la capacité des institutions à se maintenir au fil des transformations, dans leur identité, leur cadre et leurs prérogatives, tout en intégrant certains éléments nouveaux, sans remettre fondamentalement en cause leur pérennité et leurs spécificités, avec peu d'égard pour leur

opérationnalité, ce que l'on peut interpréter comme un déficit général de réflexivité. M. Crozier avait bien identifié ce processus de résistance au changement dans son ouvrage le phénomène bureaucratique (1964). Un analyseur en est la difficulté à ce que s'affirme en France une véritable culture de l'évaluation. Derrière cela, la dynamique à se maintenir en tant que tel coûte que coûte pesant sur le système institutionnel tend à effacer tout rapport au particulier. Peuvent être envisagées des recompositions internes nécessairement limitées, qui ne remettent jamais en question les pérennités à d'autres niveaux, en termes de pouvoir et d'image et de ce qui les associe. Cette emprise systémique des institutions limite toute transformation susceptible d'en altérer la représentation. On en trouve l'illustration à la fois dans la multiplication et la juxtaposition de structures de protection voisines, Parcs nationaux (1960), PNR (1965), CL (1975), Réserves naturelles (1976), Znieff (1982), Zones Natura 2000 issues de la directive Habitats (1992), mais aussi dans la quasi impossibilité à réformer en profondeur ces mêmes structures, comme l'a montré la tentative relative aux parcs nationaux aboutissant à la loi de 2006. On mesure également toute la difficulté pour une culture fondée sur la précision des mécanismes définitoires a priori et des démarches formalisées indépendamment de l'expérience à gérer de façon pertinente et efficace la réalité instable et incertaine de l'environnement.

### **Pour conclure**

La prévalence de la conception naturaliste en France se traduit par des effets pervers dont notamment celui du confinement de l'environnement à des milieux spécialisés professionnels autant que disciplinaires, pour ne rien dire de leur inscription institutionnelle... Pour les Français de manière schématique l'environnement a longtemps été perçu comme un « Musée vert ». La nature ne fait rien, elle n'est pas considérée comme un opérateur, un acteur comme elle tend à l'être dans le monde anglo-saxon, elle est plutôt création, œuvre d'une Providence, d'un Créateur surplombant, potentiellement menaçant, fabriquée de l'extérieur. L'on n'a donc pas à négocier avec elle ou à l'inclure comme partie prenante du social. Son extériorité la cantonne à sa dimension purement « naturaliste » et esthétique, elle n'est pas part du pacte social. L'homme est seul face à face avec lui même et ne peut négocier qu'avec ses semblables. Dans le monde anglo-saxon, si l'on retrouve des clivages du même ordre qui marquent l'ensemble des cultures occidentales, semble s'être affirmée de Bacon à Darwin et au-delà une tradition beaucoup plus ouverte, qui accorde fondamentalement à une nature conçue comme active, opératoire, une place beaucoup plus importante dans tous les registres et à toutes les échelles. Avec Darwin, dont on peut rappeler combien la pensée a nourri celle de Freud pour marquer la perméabilité des frontières entre champs différents, c'est le vivant, homme y compris, dans sa globalité opératoire et la multiplicité de ses interrelations qui devient l'enjeu de la dynamique cognitive, renouvelant en profondeur la réflexion quant au pacte collectif.

Le tropisme naturaliste français qui constitue le cadre de l'action collective a constitué un obstacle majeur à la compréhension dynamique des liens entre l'homme et la nature, excluant de fait celle-ci du pacte social et politique. Cette déliaison s'est traduite, notamment spatialement, au travers des dispositifs de protection de la nature (les PN) dont on mesure aujourd'hui les conséquences et les effets pervers mais sur lesquels il est difficile de revenir.

Même si on se situe dans un contexte d'extension massive de la question environnementale, la tradition française, dans son mélange de scientisme, de positivisme et de corporatisme, persiste à faire de l'environnement une affaire de spécialistes ou de militants. L'opinion publique est plus que sensible, elle est pro active, mais la population reste tenue à distance par les mécanismes sociaux et institutionnels, redoublés par la difficulté technique redoutable des problèmes, qui tend à en faire l'apanage d'une nouvelle élite technicienne et administrative. En dépit des bouleversements en cours, circule encore trop souvent l'image d'un environnement sectorisé, retreint dans le champ scientifique et social à des groupes spécialisés, scientifiques maladroits, protecteurs de la nature sectaires, rétrogrades et technophobes ou prophètes de malheur, qui constituent aujourd'hui le fonds de commerce du discours des climato-sceptiques et au-delà. L'environnement est loin d'être reconnu comme "monde" qui traverse toutes nos actions et nos entreprises. Il est loin d'être identifié comme un moteur d'innovation et de création et reste perçu comme un univers relativement mineur au plan technologique comme au plan social.

Ce dualisme s'est affirmé de manière plus radicale en France que dans les pays anglo-saxons en raison du culte de la raison, de la prévalence du collectif sur l'individu, de la négation de la subjectivité, de la sensibilité et des émotions considérées comme irrationnelles et donc négligeables. L'approche qui semble caractériser le monde anglo-américain est celle d'une dynamique proprement opératoire, pragmatique avant la lettre, dans laquelle l'action est un référent majeur, mise en avant par Francis Bacon, au cœur de l'empirisme scientifique et sensible et de la démarche expérimentale